

Discours du Président de Saint-Martin COFIL PPRN n°3

Jeudi 17 octobre 2019, Hôtel de la Collectivité, 9h.

(Monsieur le Sénateur) ou son représentant,
(Madame la Députée) ou sa représentante,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,
Mesdames et messieurs les conseillers territoriaux,
(Monsieur le Président du CESC) ou son représentant
Madame la Présidente de la CCISM, (ou son représentant)
Madame la Présidente de la FTPE, (ou son représentant)
Mesdames, Messieurs les membres du Comité de Pilotage,
Tous en vos grades et qualités.

Nous voici réunis aujourd'hui pour le 3^e et dernier Comité de pilotage de la concertation consacrée aux travaux sur le PPRN, concertation qui a débuté ici même le 29 août dernier.

Cette concertation que nous avons souhaité mener de manière thématique vise à la modification du Plan de Prévention des risques naturels mis en application anticipée par l'État, par arrêté du 6 août 2019.

3 comités de pilotages et 8 comités techniques plus tard,

Soumis à un rythme de travail très contraint,

C'est avec une certaine satisfaction, bien que relative, que j'aborde la conclusion de nos travaux.

Satisfaction portant sur la qualité des échanges, des interventions et des propositions qui en découlent.

Satisfaction, car cette concertation me conforte dans le constat de l'impérieuse nécessité d'entendre et de prendre en considération la sociologie et l'ambition économique des territoires, quand il est question de décisions telles que la mise en application d'un PPRN.

Mais satisfaction relative car la précipitation n'est jamais une bonne chose.

Nous avons en effet dû nous soumettre au délai extrêmement court de l'enquête publique de l'État qui, je vous le rappelle, s'arrête le 31 de ce mois.

Prendre le temps de construire ensemble, aux côtés des services de l'État,

Je le rappelle, seul compétent aujourd'hui sur les questions d'environnement à Saint-Martin, aurait pu se traduire en un partenariat réussi.

Afin de donner du sens à notre refus du PPRN tel qu'il a été révisé,
J'ai souhaité, appuyé par toute mon équipe, entreprendre ces travaux.

Cette concertation, nous l'avons menée ensemble, mettant de côté nos ambitions personnelles

Ici avec vous, membres du Comité de pilotage, mais aussi avec les acteurs du territoire qui ont librement pris part aux 8 groupes de travail thématiques que sont les comités techniques.

C'est ainsi que nos travaux ont pu s'orienter autour de quatre piliers du développement durable que sont :

- Le Social au travers de la cohésion sociale et du cadre de vie
- L'économie avec la question du développement économique et de l'aménagement du territoire
- La Culture au travers de la question du patrimoine culturel
- Et l'environnement avec l'enjeu de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel,

Les référents de chacun de ces COTECH ont pris à cœur leur mission et, conformément à leurs engagements, ont fait vivre les groupes thématiques en dehors de leur tenue et ont pu produire des propositions dont certaines vous seront exposées au cours de ce COPIL.

Nos travaux sont nécessaires et revêtent pour notre territoire une importance toute particulière, tout comme, je vous le rappelle, l'importance pour chacun de vous, ayant vécu les affres d'Irma, de participer à l'enquête publique en cours.

Je vous le disais donc, ces contributions sont importantes.

Je remettrai personnellement aux commissaires enquêteurs la semaine prochaine l'ensemble des contributions et compte-rendu de notre concertation.

Ces éléments seront enregistrés officiellement comme des pièces de l'enquête.

Notre conseil territorial du 7 novembre proposera une délibération qui entérinera dans un cadre juridique les préconisations issues de nos travaux.

Oui Mesdames et Messieurs, n'en déplaisent à certains, NOUS avons fait le choix de fonctionner avec méthode, en bonne intelligence, dans un esprit constructif et sans défiance.

Pour autant, vous le savez et je vous en informais lors de notre précédent Comité de pilotage, notre Collectivité s'est également engagée dans un processus juridique.

Notre demande de rallongement de délai, formulée au ministère de tutelle, le ministère des outre-mer, le 31 juillet 2019 a été refusée.

Nous avons donc, dans l'ordre des choses, entamé une seconde phase.

Ainsi, le 16 septembre dernier, nous avons transmis un Recours gracieux au Ministère de l'outre-mer, afin que soit annulé le PPRN par anticipation et qu'une nouvelle méthode soit appliquée dans la construction d'un PPRN mieux élaboré, plus à l'écoute de nos enjeux, tant en terme social, économique, que sécuritaire.

À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à ce recours, nous entamerons donc une procédure de contentieux... et nous nous y préparons.

Je regrette à nouveau l'absence de représentation des élus de la minorité de ce conseil territorial.

Alors que nous sommes bien en accord sur l'objet de la bataille, il semble que certains aient fait le choix d'une autre méthode qu'ils souhaitent mettre en application en date du 31 octobre.

J'aurais souhaité que cette méthode permette au moins une participation plus massive des Saint-martinois à l'enquête publique qui fera foi dans l'analyse faite par l'État quant au bien-fondé de son action.

La communication très timide, voire subliminale des services de l'État pour convier une population peu encline à ce type d'enquête, qui plus est, épisodique, nous a contraint, nous collectivité, à renforcer une communication par voie de presse...

Oui ! nous avons entendu et nous entendons quotidiennement la peur des familles qui vivent sur les zones menacées d'interdiction...
que dis-je ! sur les zones d'ores et déjà interdites par le PPRN anticipé.

Et oui, j'entends l'inquiétude de ceux dont le seul terme « d'enquête » fait dresser les poils, persuadés qu'une deuxième menace découlerait de leur participation.

Quand on veut réellement entendre le point de vue d'un tiers, on s'en donne les moyens !
Et je ne remets pas ici en question la qualité du travail des enquêteurs qui sont, j'en suis convaincu, des personnes dédiées à leur mission... mais encore une fois... cette méthode, Mesdames et messieurs ... cette méthode !

Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans cette concertation, avec tout le sérieux et les contraintes que requiert l'exercice, soulevant des problématiques, apportant des témoignages ou des informations importantes voire, parfois, édifiantes.

Car l'axe majeur qui a commandé nos travaux est cette question :

**Comment continuer de vivre,
Bien, ensemble, sur notre littoral, en minimisant les risques pour les habitants et leurs habitations... ?**

Voilà notre axe de réflexion.

**Par opposition à un document qui semble être une réponse à la question :
Comment empêcher aux Saint-Martinois et à l'économie de l'île de survivre ...**

Nos travaux ont toute leur raison d'être.

Je vous remercie tous ici présents, ainsi que tous ceux qui ont pris part à nos travaux.

Je remercie mes collaborateurs pour leur implication dans cette démarche.
Je pense autant aux membres de mon cabinet, qu'aux agents de cette administration et aux conseillers territoriaux.

Je vais d'ailleurs laisser la parole à Rigobert Hol que je remercie d'avoir assuré le suivi, l'animation et la restitution des contributions des COTECH et COPIL.

Il nous fera le retour des propositions émanant de chacune des thématiques traitées.
Les référents des groupes de travail nous présenteront également la synthèse de leurs travaux.

Je vous remercie de votre attention.